

BLASON HISTORIQUE

Le blason a une longue histoire. Il est utilisé par les sociétés locales, est **adopté par la population**, fait partie de la vie courante. Il est l'élément identitaire essentiel. **Le signe est clair et fort.**

Pour toutes ces raisons, nous avons articulé notre travail sémiotique pour l'élaboration du nouveau logo de la Commune de Tramelan autour du blason.

Afin de comprendre la composition du blason et de le moderniser, nous avons effectué une recherche sur son origine. La première mention du blason de situe en 1441. Les armoiries de Jean de Tremplingen font foi. Sa représentation évolue au fil des ans et des époques.



En 1943, les autorités du Canton de Berne demandent aux communes d'officialiser leur blason. Pour Tramelan, les couleurs héraldiques sont le rouge (gueule) et le blanc (argent). La forme définitive est ainsi **homologuée**:



Ci-contre, quelques blasons des villages du district de Courtelary homologués en 1943:

Plagne, Renan, Romont
Saint-Imier, Sonceboz, Sonvilier
Tramelan, Vauffelin, Villeret



La particularité de cette homologation est qu'elle ne fait **pas référence au rendu visuel**, mais qu'elle est définie par écrit comme suit:

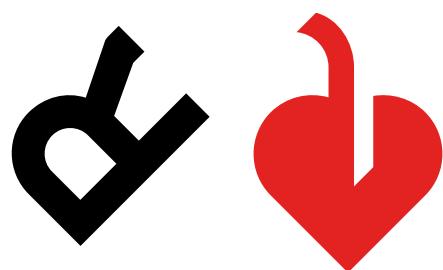
«DE GUEULES À LA BARRE D'ARGENT CHARGÉE DE TROIS FEUILLES DE TILLEUL DU PREMIER ATTACHÉES À SON BORD DEXTRE»

L'inscription au registre ne comporte pas de dessin. Ce qui assure une certaine **liberté dans la représentation pratique** (graphique) des armoiries. L'exécution autorise des variantes, mais dans les seules limites du blasonnement.

BLASON REFONTE NOUVELLE VERSION

Nous proposons de **conserver ce symbole fort** et connu et de le **rafraîchir** en nous basant sur le caractère typographique de la Trame-lan-Lutz pour unifier le vocabulaire visuel.

Les formes sont extraites du corps de la lettre «R». La branche de la feuille est réaffirmée et précisée.



DU BLASON AU LOGO

Pour créer le logo de la commune, nous nous sommes particulièrement attachés à **valoriser les trois feuilles de tilleul** qui composent le blason de Tramelan. La feuille centrale du blason est intégrée au logotype.



1. NOUS AVONS ISOLÉ LES TROIS FEUILLES PLACÉES DANS LA DIAGONALE DU BLASON
2. FAIT PIVOTER CELLE DU MILIEU
3. PUIS ALLONGÉ LA LIGNE SUPÉRIEURE DE CELLE-CI POUR CRÉER LA FUSION DE DEUX LETTRES «TR»
4. «TR» POUR SIGNIFIER TRAMELAN

LOGO

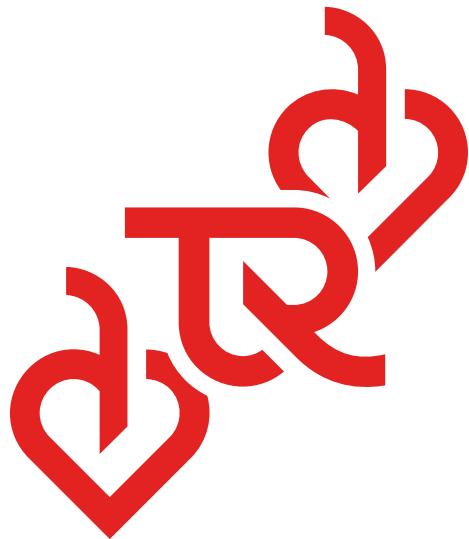
FONCTION PROMOTIONNELLE

Le logo doit être utilisé sur tous les supports où la marque «Tramelan» apparaît, comme symbole d'une **image de marque** forte (Made in Tramelan) ou comme métaphore de copyright.

Le public devra apprendre à connaître ce signe comme un signe de qualité lié à l'ima-

ge de marque de la commune. Ce processus prendra quelques mois. C'est pourquoi nous vous recommandons de toujours communiquer l'adresse internet de la Commune de Tramelan en parallèle pendant les premiers mois de l'utilisation du logo.

→ VOIR PAGE 104



LOGOTYPE

FONCTION PROMOTIONNELLE

Le logotype apparaît sur les supports promotionnels où l'émetteur doit être facilement et **clairement identifiable**. Ce signe est utilisé par exemple sur le site internet de la Commune de Tramelan.

→ VOIR PAGE 116

The logo consists of the word "TRAMELAN" in a bold, red, sans-serif font. The letter "T" is stylized with a thick, curved stroke that loops back to form the top of the "R".

BLASON

UTILISATION OFFICIELLE

Le blason représente la Commune de Tramelan au niveau officiel et légal.

Le nouveau blason a été reconnu par l'archiviste du canton de Berne. Il a constaté que nous avons respecté le blasonnement des armoiries communales de Tramelan, tel qu'il est inscrit au registre officiel des armoiries communales:

„De gueules à la barre d'argent chargée de trois feuilles de tilleul du premier attachées à son bord dextre“.

Il ne doit donc être utilisé **que dans le cadre de la communication ou la présence officielle de la Commune de Tramelan**. Il est utilisé avant tout sur le papier en-tête, fax, cartouches, timbres et documents officiels. Il peut être utilisé sous différentes formes.

→ VOIR PAGE 72



SIGNE

UTILISATION FUTURE POSSIBLE (RÉDUCTION DU LOGO)

Le signe «TR» extrait du logo ou du logotype pourra être éventuellement utilisé à l'avenir. Lorsque le logo et le logotype seront connus et reconnus, il sera possible d'utiliser le «TR» comme signature visuelle. Ce signe est l'**essence du processus**: tous les éléments y sont

condensés: la référence au blason, la feuille de tilleul, le TR de Tramelan. Il souligne la qualité de l'image de marque de Tramelan de part sa forme ouverte et son esthétique simple et construite.



HIÉRARCHIE VUE D'ENSEMBLE

Le nom de la Commune de Tramelan, lorsqu'il doit apparaître associé avec le blason, doit **toujours** être placé comme nous le démontrons ci-dessous. Nous avons programmé cette fonction dans la police d'écriture «Tramelan-Lutz». Une simple combinaison de touches permet avec les «raccourcis claviers» d'obtenir cette association.

→ VOIR PAGE 29

→ VOIR PAGE 33

Le nom de la Commune de Tramelan n'apparaît **jamais** en présence du logo ou du logotype. Une telle association est redondante. Il est en outre **interdit** de combiner le blason et le logo, le blason et le logotype, ou le logo et le logotype.

FONCTION OFFICIELLE



FONCTION PROMOTIONNELLE



TRAMELAN

RACCOURCIS CLAVIER

Les éléments graphiques et typographiques de la nouvelle identité (logos, blason, flèches, etc.) sont intégrés dans la police d'écriture. Dans la pratique courante, les différents symboles sont disponibles directement depuis le clavier d'ordinateur à l'aide des raccourcis claviers (PC et Mac).

ALT, W



ALT, K



ALT, R

COMMUNE
DE
TRAMELAN

ALT, W + ALT, R

COMMUNE
DE
TRAMELAN

ALT, K + ALT, R

COMMUNE
DE
TRAMELAN

ALT, SHIFT, P



ALT, SHIFT, X

TRAMELAN

ALT, X

TRAMELAN

ALT, ><



ALT, SHIFT, ><



ALT, V



ALT, SHIFT, V



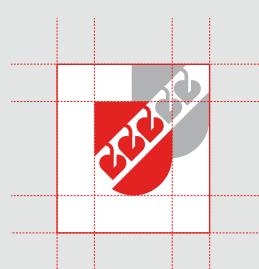
ALT, /



BLASON, LOGO, LOGOTYPE ZONE DE PROTECTION

Les blason, logo et logotype ont besoin d'un espace vital pour pouvoir «respirer». C'est pourquoi nous avons déterminé une zone de protection du logo. Dans cette zone, définie ci-dessous, d'autre signes, éléments graphiques, couleurs ou surfaces ne doivent pas apparaître.

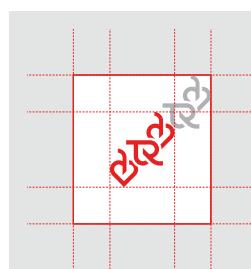
Nous avons établi des **règles faciles** qui sont valables pour tous les rapports de grandeur; pas de fomules mathématiques, mais des proportions visuelles simples.



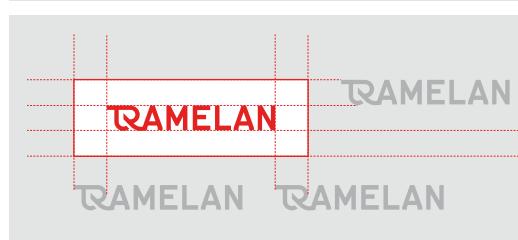
La zone de protection du blason est définie à l'aide du blason lui-même. En déplaçant le blason dans sa diagonale, d'une **distance de deux feuilles**, on obtient l'espace nécessaire en hauteur et en largeur. Le même principe s'applique pour l'espace sous le signe.



Le même principe que celui du blason seul s'applique aussi dans ce cas.
L'espace entre le blason et «COMMUNE DE TRAMELAN» est prédéfini dans la police «Tramelan-Lutz». Cependant, l'interstice est de la même valeur que l'espace créé entre les deux diagonales du blason.



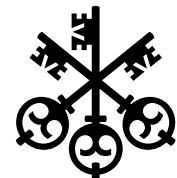
La zone de protection du logo est définie à l'aide du logo lui-même. En déplaçant le logo dans sa diagonale, d'une **distance de deux feuilles**, on obtient l'espace nécessaire en hauteur et en largeur. Le même principe s'applique pour l'espace sous le signe.



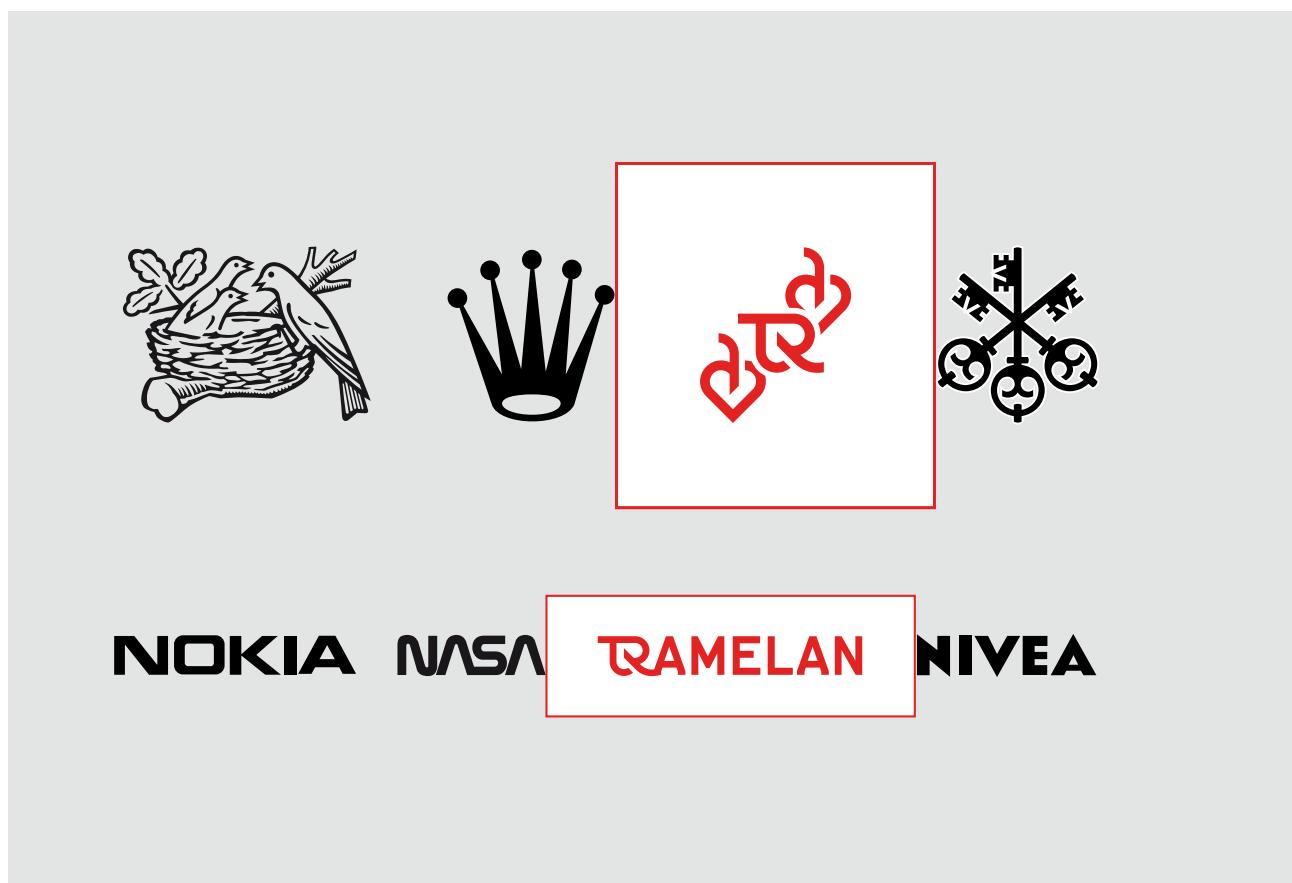
La zone de protection du logotype est définie à l'aide du signe «TR» du logotype. La dimension du signe «TR» détermine la distance nécessaire en hauteur et en largeur.

Par exemple, lorsque le logo, le logotype ou le blason de la Commune de Tramelan apparaissent en combinaison avec d'autres logos (sponsoring, manifestation, etc.), la zone de protection du logo doit être respectée. Dans ce cas, le graphiste qui réalise la plaquette ou

l'affiche sur laquelle le logo apparaît doit en être informé. Lors du contrôle du «bon-à-tirer», il faut porter une attention particulière à cette règle, pour que l'**intégrité du signe** soit respectée.



OKIA **NASA** **TRAMELAN** **NIVEA**



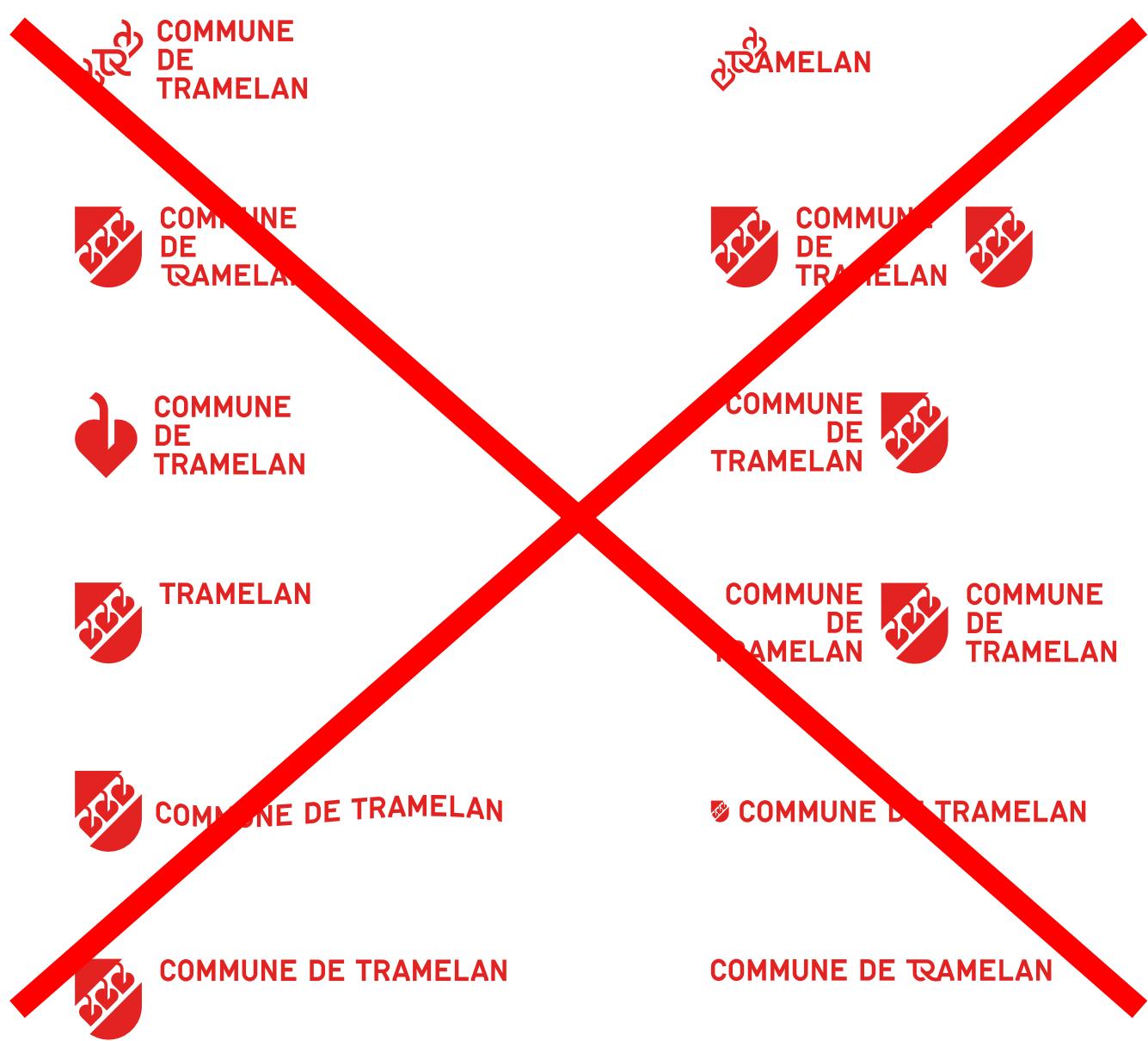
INTERDICTIONS!

SEULES SONT AUTORISÉES LES VERSIONS DES BLASON, LOGO ET LOGOTYPE QUE NOUS VOUS AVONS MISES À DISPOSITION ET DANS LES VARIANTES SUIVANTES:

- Rouge et blanc, argent et blanc, noir et blanc
- Blanc sur rouge, blanc sur argent, blanc sur noir
- Blanc sur magenta, blanc sur vert lumineux
- Blason en plein ou linéaire (version linéaire officielle)
- Logo et logotype en plein
- Toujours placés dans la zone de protection
- Une seule fois sur un document

LES BLASON, LOGO, ET LOGOTYPE NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSFORMÉS, ASSOCIÉS, FUSIONNÉS, INTERPRÉTÉS.





IMPRESSIONUM

TRAMELAN - BERLIN, 2004-2007

CONCEPTION, DESIGN

onlab
Nicolas Bourquin
Rue des Prés 23
CH - 2720 Tramelan

onlab
Nicolas Bourquin
Danziger Straße 177
D - 10407 Berlin

Nicolas Bourquin avec Murielle Badet, Hans Jakob Fehr, Robert Hampicke, Cathy Larqué, Johanna Leuner, Mika Mischler, Yves-Pierre Panzer, Mélanie Schneider, Thibaud Tissot, Ayelet Yanai, Kasper Zwaaneveld

www.onlab.ch

PHOTOGRAPHIE

Joël Tettamanti

www.tettamanti.ch

WORDPLUS

Bastian Schmidig

www.leuchterag.ch

RESPONSABLE CI POUR LA COMMUNE DE TRAMELAN

Hervé Gullotti

herve.gullotti@tramelan.ch
032/486 99 99